

Est-ce la fin de la société Étatique ?

Victor Jaunasse
Antoine Chabolle
Aurore Galley
Erwan Gesrel

Depuis le traité de Westphalie de 1648, le monde est divisé en États souverains. L'État est depuis considéré comme l'acteur traditionnel régissant les relations internationales. Cependant ce dernier est de plus en plus concurrencé par l'émergence de nouveaux acteurs tels que les organisations internationales (ex: ONU, UE, OTAN...) , les ONG ou les GAFAM. Toutes ces institutions limitent de ce fait la souveraineté des États.
Ainsi, dans le monde d'aujourd'hui, il est légitime de se demander si l'État s'efface face aux nouveaux acteurs du système international ou si il demeure l'élément central de celui-ci ?
Pour cela, il convient tout d'abord de définir la notion d'État pour ensuite mettre en avant les arguments qui confirmeraient ou non l'effacement de l'État du système international.

En 1648, le traité de Westphalie marque la fin de la guerre de trente ans. Se faisant, il pose les fondations de l'État moderne tel que nous le connaissons aujourd'hui, à savoir : un État doté de frontières clairement définies et souverain au sein de celles-ci, un État désormais dissocié de la personne du souverain. Les États sont dès lors protégés des velléités expansionnistes de certains monarques et des partages successoraux.

L'État moderne se compose de trois éléments principaux : le territoire, la population et les institutions.

Le territoire : comporte toutes les terres, les eaux et l'espace aérien existants au sein de frontières clairement définies et reconnues par la population y vivant.

La population : désigne les individus présents sur le dit territoire.

Les institutions : sont le gouvernement et l'appareil législatif. Le gouvernement doit être légitime et son autorité reconnue par la population qu'il dirige. (Selon Max Weber le gouvernement est le groupe détenant « le monopole de la violence légitime ») Pour être reconnu par sa population et par les autres États, un État doit être en capacité d'exercer son pouvoir, de faire respecter son autorité à l'intérieur de ses frontières. Sa légitimité sur la scène internationale dépend de sa reconnaissance par les autres États.

Il existe un autre paramètre étatique : la Nation. Un état peut être composé d'une seule nation (exemple : la France), ou de plusieurs nations (le Royaume-Uni, la Belgique). La Nation étant le regroupement d'individus partageant la même culture, les mêmes coutumes, la même langue, et éventuellement la même religion.

Or la reconnaissance d'un État est un principe unilatéral. Des alliances ou des intérêts politico-économiques peuvent pousser des États à ne pas en reconnaître d'autres. Un État peut aussi être partiellement reconnu (par exemple : la Corée du Nord), ou avoir un statut particulier (comme la Palestine et le Vatican) en raison de lacunes dans un ou plusieurs des trois critères fondamentaux. (Le gouvernement Palestinien ne parvient pas à exercer son pouvoir sur l'ensemble de son territoire, le Vatican lui, n'a pas de population.)

Les États doivent au traité de Westphalie, le fait d'être juridiquement égaux entre eux, et cela : quelle que soit l'étendue de leur territoire, l'ampleur de leurs richesses ou leur densité de population. Ce principe théorique est censé éviter la loi du plus fort : les invasions, les annexions et toute autre forme d'injustice. L'État dispose du statut de personnalité juridique internationale, ce qui lui donne le droit de prétendre au respect de sa souveraineté, grâce au principe de « non ingérence ». La souveraineté de l'État est donc le principe essentiel à la bonne tenue du système international. L'État dans ses frontières n'a de leçons ni d'ordres à recevoir d aucun autre État, étant le seul détenteur du pouvoir sur son territoire.

En principe donc, la souveraineté de l'État, permettrait à n'importe quel pays de faire comme bon lui semble sans tenir compte d aucun avis extérieur, du moins tant qu'il n'y a pas eu transfert de sa souveraineté vers une entité supranationale, l'exemple de l'Union Européenne étant le plus représentatif. Dès lors, la volonté de l'État est soumise à l'approbation de cette entité.

Il existe de nombreux autres acteurs auxquels l'État est désormais forcé de se soumettre, c'est ce que nous allons à présent développer en partant de l'après seconde guerre mondiale

Du désastre de la Seconde Guerre Mondiale naquit une aspiration multilatérale et unanime des peuples à une paix durable, dont la pérennité pourrait reposer sur une interdépendance économique entre les États ainsi que sur la mise en place d'organisations internationales voire supranationales.

Ainsi, l'émergence de ces nouveaux acteurs entraînerait-elle une remise en question de la souveraineté Étatique ?

D'un point de vue juridique, l'égalité souveraine des États du monde les élève tous à un même niveau. Néanmoins, l'histoire nous montre que des imprécations de la part des uns sur les autres, des velléités de pouvoir, des aspirations de conquêtes peuvent facilement se concrétiser en conflits armés et engendrer des pertes pléthoriques.

Les penseurs du monde nouveau entreprirent donc la création d'organisations internationales, c'est-à-dire des personnes morales de droit public fondées par un traité international par plusieurs États afin de se coordonner sur un sujet précis. Ainsi, furent créés L'organisation des Nations Unies pour instaurer la paix dans le monde, l'Organisation Mondiale du Commerce régissant les échanges commerciaux ou encore l'UNESCO garant du patrimoine mondial.

Au-delà de ces entités, les européens donnèrent le jour aux Organisations Supranationales, structures administratives dépassant les limites des États. L'Union Européenne en est la concrétisation la plus avancée. La hiérarchie des droits fut bouleversée par ces apports nouveaux. En effet les gouvernements des États membres ne peuvent depuis lors pas se contenter de manœuvrer leur pays avec leur constitution en figure de proue, mais doivent s'adapter à de nouvelles lois, de nouvelles

normes sous peine de recevoir de lourdes sanctions.

Concrètement, nous assistons donc à une défaillance de l'individuel au profit de la collectivité, une marche consulaire de « tout » en dépit de la part.

La mondialisation, processus de mise en relation des territoires et sociétés humaines par l'intermédiaire de flux variés, a subi une intensification drastique au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle. Avec la dématérialisation de la monnaie, les marchés financiers se placèrent à la tête de l'économie mondiale : leurs accès étaient désormais indispensables à quiconque souhaitait la prospérité économique.

Leurs principaux missionnaires, les firmes transnationales, s'exportèrent dans le monde entier ralliant main d'œuvre, composants, fonds et investissements d'une multitude de lieux différents. La délocalisation devint commune, et les entreprises bien que disposant d'un siège dans un pays donné sont en fait impliquées dans de nombreuses économies.

Enfin, les plus puissants leaders de ces groupes dont la production est à présent indispensable à tous formèrent des « lobbys », groupes de pression faisant infléchir la volonté des gouvernements.

Ainsi, du fait de la dépendance créée par ce fléau des temps modernes, les « États souverains » font aujourd'hui face à une dépendance presque totale à certains grands groupes non-gouvernementaux, en plus d'être dans l'incapacité à conserver sur leur territoire des entreprises essentielles à leur économie : les nations perdent en souveraineté, l'économie transcendant les frontières et se globalisant.

Lorsque nous évoquons le principe de souveraineté nationale, il est important d'avoir conscience de ce qu'est la nation en elle-même. Nous pouvons la définir comme suit : il s'agit d'une communauté humaine ayant conscience d'être unie par une identité culturelle, linguistique, historique et religieuse.

Depuis la fin des guerres de décolonisation, des printemps arabes et d'aggravation des catastrophes naturelles les populations sont de nos jours en proie à de conséquentes vagues migratoires. Ces personnes, provenant pour la quasi totalité du Sud, affluent donc majoritairement dans les pays développés sans papiers ni visa, entraînant leurs qualifications de « clandestins ». Ce phénomène a des répercussions importantes dans les milieux politiques et sociaux. En effet, ces personnes disposant d'une langue différente, d'une culture différente, de religions différentes se retrouvent confrontés brutalement à une civilisation dont ils ignorent tout. Pour de nombreux locaux, il s'agit d'un problème grave comme nous le montre la montée en puissance de partis d'extrême droite dans des pays comme le Brésil, l'Italie, la France, l'Allemagne ou encore la Pologne. Des communautés sociaux-religieuses se forment au sein des villes, rejetant progressivement la langue et les lois nationales au profit des normes d'origine. S'ajoute à cela une baisse drastique du sentiment patriotique et de la conscience d'une histoire et de traditions communes, délaissés par l'éducation nationale au profit d'une vision mondialisée de l'histoire.

En bref, si les fondations même du principe de « nation » sont ébranlées ; bien que nous y ajoutions le substantif de « souveraineté », quelle légitimité pouvons-nous seulement lui donner ?

Face à cette mondialisation grandissante, le pouvoir des États faiblit de plus en plus. En effet alors que l'État possédait une puissance inégalée sur la scène internationale, c'est suite à des événements comme le consensus de Washington dans les années 90, que l'État perd une majorité de ces prérogatives pour ne garder que celles régaliennes. Ainsi la France comme d'autres pays européens ne sont même plus relégués aux rangs de puissance moyennes, mais pour reprendre Pierre Conessa aux rangs de puissances de moyenne impuissance.

Ce consensus, emblème d'un néo-libéralisme tout puissant, fait perdre tous ces moyens à des États qui n'auront désormais comme tâche que de conforter les intérêts de lobbys financiers, industriels, etc, au grand dam des populations. L'Union Européenne est un exemple parfaitement parlant, d'une institution déconnectée des citoyens, dans laquelle le parlement européen n'a qu'un rôle secondaire et leur travail peut être rejetée sans recours par le Conseil de l'Union Européenne, les prérogatives donnés par l'UE devant être appliquées dans chaque pays sous peine de très lourdes sanctions. Un autre exemple tout aussi parlant est la nomination du Gouverneur de la BCE, qui n'est pas élu démocratiquement et dispose pourtant de pouvoirs énormes. Un chiffre marquant est celui du nombre de lobbyistes, quinze à trente mille à Bruxelles pour 751 députés européens.

On peut donc observer depuis quelques temps dans de très nombreux pays un retour à ce que les "progressistes" appellent les "populistes", à savoir une montée de l'opposition à cette mondialisation, pour une politique nationale, voire même régionale, avant tout, ce que B. Barber désignera dans son ouvrage sous le terme de Jihad vs McWorld.

Car en effet que ce soit en Italie, aux USA ou en Grande Bretagne ces instances supra-nationale, mettant en avant la mondialisation avant l'individu et ses racines, reculent partout face à un rejet de plus en plus grand de toutes ces institutions, et de l'idéologie néo-libérale elle-même. Il est intéressant de lire les propos du premier ministre Islandais sur le refus de rejoindre l'UE déplorant un manque de démocratie de cette dernière, et peut-on seulement le nier, avec un institution dirigée par des membres non élus par les peuples, un exécutif qui tient le rôle législatif via le conseil de l'Union Européenne, ou le nombre ahurissant de lobbyiste à Bruxelles.

Et si nous nous écartons de l'Europe, nous pouvons dire que ce sentiment est largement partagé aux USA notamment, qui met de plus en plus à mal la coopération internationale; que ce soit dans le cadre de la remise en cause de l'OTAN, la levée de taxes douanières, la menace de poursuivre les juges de la Cours Pénal Internationale ou autres...

Pour ce qui est des pays Asiatiques, même s'ils mettent aussi en place des structures de coopérations (organisation de coopération de Shanghai par exemple), il est clair que ces pays ne sont pas du tout enclin à mettre leur souveraineté en question aux profits d'autres entités, et que des pays comme la Chine après avoir massivement profité de la mondialisation pour se développer disposent désormais d'une puissance économique, industrielle, technologique et militaire conséquente pour jouer un rôle sur la scène internationale et mettre en avant un modèle avec les États comme pivot.

Un des arguments majeurs pouvant réfuter cela est la puissance prise par les marchés notamment des GAFAM, qui disposant de liquidités colossales, de polices privées, d'un soft-power impressionnant, prennent une place majeure et peuvent s'opposer à ces montées anti-mondialisation, on se souvient de ce commissaire européen ayant dit en tout impunité que "les marchés vont apprendre aux italiens à bien voter".

Néanmoins si nous étudions l'histoire, quand fut la dernière fois que des conglomérats tous puissants eurent autant de puissance que maintenant, au point d'envoyer des lettres aux présidents américains pour des précieux "conseils" ? Dans les années 1900, les mêmes années qui ont vu apparaître les lois antitrust.

Ainsi, on voit bien que malgré la perte de puissance totale des États face à une idéologie libérale exacerbée par une mondialisation sans limite, les différents États reprennent conscience d'eux même et remettent en questions tous ces dogmes afin de garantir leurs intérêts, et l'État ne semble pas aller dans le sens de l'effacement mais bien au contraire vers une affirmation de lui-même.

Néanmoins il serait intéressant de se questionner à l'égard populations directement. Face à leur rejet d'une mondialisation pour une politique plus nationale, doit-on revenir pour autant à un État tout puissant ? À l'ère d'un numérique qui permet de relier les individus, peut-être serait-il plus en phase avec les attentes du peuple de proposer une délocalisation forte (pourquoi pas sur le modèle de la fédération de communes de Proudhon ?), avec une auto-gestion et une prise de décision locale à des échelles communales reliées entre elles par la technologie ?